

PRÉFET DE L'ORNE

Direction départementale des territoires de l'Orne

Service Eau et Biodiversité Bureau Réglementation de l'Eau et de la Pêche

DOSSIER SIMPLIFIÉ en vue de la réalisation ou de la réfection d'un réseau de drainage

Rappels importants

Définitions:

- Entretien : l'entretien d'un réseau de drainage concerne exclusivement les travaux de nettoyage, de débouchage de drain, ou de remplacement occasionnel d'un drain à l'identique ;
- **Réfection :** on entend par réfection une modification notable sur le réseau (remplacement substantiel du réseau de drainage, modification du diamètre des drains, modification de l'écartement des drains, ...) ou un changement de technique de drainage ;
- Création : on entend par création la pose de drain sur un terrain sans drain, ou le remplacement de la totalité de l'ancien réseau existant.

Exutoires:

Conformément aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et Loire Bretagne, les rejets directs en nappe, puits, failles, bétoires, ou tout autre point d'eau sensible sont interdits.

Les rejets directs des exutoires de drain dans les cours d'eau ont des impacts sur les milieux aquatiques, notamment en termes d'apport de matières en suspension (fines) et de polluants (phytosanitaires ou engrais). <u>Ils sont par conséquent interdits</u>, ainsi que d'éventuels travaux connexes en cours d'eau.

Aussi, dans le cadre d'un nouveau projet de drainage ou d'une réfection d'un réseau existant, et s'il y a rejet direct dans un cours d'eau, il est nécessaire d'aménager les exutoires de drain selon les prescriptions suivantes :

- soit le rejet se fait à plus de 50 m d'un cours d'eau et transite par un fossé végétalisé en méandre,
- soit une zone tampon humide artificielle est aménagée avant rejet (zone humide, mare végétalisée...).

Pour les réfections, si l'aménagement n'est pas techniquement réalisable (problème de pente, de limite de propriété...), le pétitionnaire doit en expliciter les raisons en annexe du présent dossier.

Haies et prairies :

Si le projet prévoit, outre des travaux de drainage, l'arrachage de haies et/ou le retournement de prairies, le pétitionnaire est invité à contacter les guichets uniques « haies » (http://www.orne.gouv.fr/votre-demarche-a7347.html) et « prairies » (http://www.orne.gouv.fr/le-guichet-unique-de-la-prairie-permanente-a9317.html) qui le renseigneront sur les réglementations applicables.

1. Renseignements concernant le pétitionnaire

Nom (ou raison sociale) :	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	
Adresse :	
	N° SIRET :
Tél :	N° PACAGE :
Courriel:	

Commune	Îlots PAC	Année de réalisation du	Surface totale	Surface drainée
Communic	110101710	drainage (si connue)	(ha)	(ha)
			(- ,	(- /

Parcelles concernées par les projets de travaux									
Commune	llot PAC	Surface totale (ha)	Travaux prévus	Surface des travaux (ha)	Retournement de prairie (oui/non)	Nombre d'exutoires	Rejet direct en cours d'eau	Rejet dans un fossé et distance au cours d'eau récepteur	Aménagement d'un dispositif tampon avant rejet
			☐ création					☐- distance :	
			réfection					☐- distance :	
			☐ entretien					☐- distance :	
			☐ création					☐- distance :	
			réfection					☐- distance :	
			☐ entretien					☐- distance :	
			☐ création					☐- distance :	
		réfection					☐- distance :		
			☐ entretien					☐- distance :	
			☐ création					□- distance :	
		réfection					☐- distance :		
		☐ entretien					□- distance :		
		☐ création					□- distance :		
		réfection					☐- distance :		
		☐ entretien					□- distance :		
			☐ création					□- distance :	
		réfection					□- distance :		
			☐ entretien					□- distance :	
			☐ création					□- distance :	
			réfection					□- distance :	
			☐ entretien					□- distance :	

5. Incidences sur le milieu aquatique

Environnement

La plupart des informations demandées ci-dessous sont disponibles sur internet :

https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=bdf64e34-753d-4f33-9081-158e6252c917

Les parcelles faisant l'objet de la présente demande sont-elles situées :

en bordure d'un cours d'eau	OUI 🗆 - NON 🗆	
si oui, fait-il l'objet d'un arrêté de protection de biotope ?	OUI 🗆 - NON 🗆	
en zone inondable	OUI 🗆 - NON 🗆	Si oui, superficie:
en zone humide	OUI 🗆 - NON 🗆	Si oui, superficie:
en site Natura 2000 (ou rejet en zone Natura 2000)	OUI 🗆 - NON 🗆	Si oui, superficie:
en périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable	OUI 🗆 - NON 🗆	

6. Pièces à joindre impérativement au présent formulaire

- ✓ Un extrait de carte IGN au 1/25000e où seront indiqués le numéro des îlots, les îlots concernés par le projet de drainage et les îlots déjà drainés connus et les exutoires des réseaux de drains existants et projetés.
- ✓ Le <u>registre parcellaire graphique</u> où seront indiqués le numéro des îlots, les îlots ou partie d'îlots déjà drainés connus, les îlots ou partie d'îlots concernés par le projet de drainage et les exutoires des réseaux de drains existants et projetés.
 - ✔ Plan topographique du drainage avec les données altimétriques (si disponible).
 - ✓ Le cas échéant, plan coté des dispositifs tampons à mettre en place.
 - ✓ Autorisations écrites des propriétaires des terrains recevant les eaux de drainage.

Si le réseau de drainage et/ou le point de rejet se situent en site Natura 2000, une fiche d'évaluation des incidences du projet (formulaire standard disponible sur la page suivante : http://www.orne.gouv.fr/les-evaluations-des-incidences-natura-2000-a6470.html).

Fait à	le		
Je certifie avoir renseigné ce formulaire de façon exacte et m'engage à respecter les obligations rappelées ci-avant.			
	(signature)		

Formulaire à retourner dûment complété à :

Direction départementale des territoires de l'Orne Service Eau et Biodiversité Bureau réglementation de l'eau et de la pêche Cité administrative – Place Bonet CS 20537 61007 Alençon Cedex ddt-seb@orne.gouv.fr